

Citadelle - Comptoir de vente du parc zoologique - Prorogation du contrat de concession du 23 mai 1990

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le contrat de concession du comptoir de vente du parc zoologique conclu avec l'actuel titulaire expire le 31 mai 1992.

Dans l'attente des conclusions de l'étude confiée à «Culture Espaces» portant sur la mise en valeur et l'animation de la Citadelle, la 4^{ème} Commission propose au Conseil Municipal de prolonger par avenant et pour une durée de 11 mois et demi le contrat en cours plutôt que de procéder dès à présent à un nouvel appel d'offres.

Cet avenant qui partirait du 1^{er} juin 1992 pour se terminer le 15 mai 1993 comporterait les mêmes dispositions que le contrat actuel, notamment le montant de la redevance qui resterait fixé à 82 500 F.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition et autorise M. le Député-Maire à signer l'avenant à intervenir.